

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 995, rue Labelle, à Saint-Jérôme, le 3 juillet, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Nathalie Guillemette,	commissaire-parent
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M ^{me} Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Isabelle Viau,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Éric Filiatrault, M^{me} Lucie Gagnon, M. Martin Reid et M^{me} Annie Taillon ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

RESPECT DE LA PROCÉDURE DE LA CONVOCATION (R-5812/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** de déclarer la séance légale, parce que les procédures de convocation prévues aux articles 163 et 182 de la Loi sur l'instruction publique ont été respectées.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5813/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Respect de la procédure de la convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Parole à l'assemblée;
6. Parole aux élèves;
7. Plan quinquennal d'investissement des actifs immobiliers 2018-2022 du Service des ressources matérielles;
8. Demandes d'aide financière présentées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Mesure 50620 (Maintien d'actifs immobiliers) 2018-2019;
9. Budget initial 2018-2019;
10. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
11. Questions diverses;
12. Information du comité de parents;
13. Information de la vice-présidence;
14. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
15. Information de la direction générale;
16. Tour de table - partage d'information;
17. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE AUX ÉLÈVES

- Marie-Hélène Deschamps, récipiendaire de la reconnaissance « Chapeau les filles », volet national, Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme.

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS IMMOBILIERS 2018-2022 DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (R-5814/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit remplir ses responsabilités de propriétaire d'immeubles (loi 180-art. 266) à savoir : de construire, réparer, entretenir ses immeubles; de s'assurer de maintenir en bon état les biens mis à la disposition de ses établissements;

CONSIDÉRANT QUE le Plan quinquennal d'investissement d'actifs immobiliers 2018-2022 est élaboré au regard d'opportunités visant la pérennité des installations de la CSRDN;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Plan quinquennal de maintien des actifs immobiliers 2018-2022 est en constante évolution et qu'il pourrait être révisé par le Service des ressources matérielles en fonction des travaux à réaliser en urgence, des budgets autorisés et selon les coûts réels de travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire :

- D'adopter le Plan quinquennal d'investissement des actifs immobiliers 2018-2022, tel que déposé aux registres de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote *CC2017-2018-28*.

- D'autoriser le Service des ressources matérielles à réviser le Plan quinquennal d'investissement des actifs immobiliers 2018-2022 selon les urgences, les budgets autorisés et selon les coûts réels de travaux.

Adopté

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE PRÉSENTÉES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) - MESURE 50620 (MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS) 2018-2019 (R-5815/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit réserver les montants nécessaires à l'égard de ses responsabilités de propriétaire d'immeubles (Loi sur l'instruction publique, art. 266), à savoir : de construire, de réparer, d'entretenir ses immeubles; de s'assurer de maintenir en bon état les biens mis à la disposition de ses établissements;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit soumettre aux fins d'approbation, l'ensemble des projets qu'elle souhaite réaliser avec l'enveloppe budgétaire 50620;

CONSIDÉRANT QUE la mesure 50620 combine les quatre sous-enveloppes budgétaires 50621, 50622, 50625 et 50626;

CONSIDÉRANT QUE selon les paramètres budgétaires initiaux connus à ce jour, la sous-enveloppe 50621 est de 5 273 189 \$, la sous-enveloppe 50622 est de 2 301 790 \$, la sous-enveloppe 50625 est de 5 844 919 \$ et que la sous-enveloppe 50626 est de 6 901 639 \$, la mesure 50620 totalise donc 20 321 537 \$;

CONSIDÉRANT QUE les projets présentés dans le cadre de ces mesures sont priorisés selon le Plan quinquennal d'investissement des actifs immobiliers 2018-2022 préalablement autorisé par le conseil des commissaires (résolution R-5814/SRM);

CONSIDÉRANT QUE les projets présentés dans le cadre de cette mesure doivent répondre aux critères d'admissibilité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- De déposer au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) la liste des demandes d'aide financière 2018-2019 pour les mesures 50620 selon la priorisation établie dans le plan quinquennal d'investissement des actifs immobiliers 2018-2022 et en fonction des enveloppes budgétaires autorisées.

Adopté

BUDGET INITIAL 2018-2019 (R-5816/SRF)

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 3 838 531 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2017 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2017;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 19 508 769 642 \$ en date du 1^{er} mai 2018 en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 18 409 593 \$, en date du 1^{er} mai 2018, a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 114 259 487 \$, et :
- Un nombre de 77 124 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 328 603 409 \$ et des dépenses de 332 441 940 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et :

1. De mandater la Direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2018-2019 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.
2. D'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des ressources financières d'apporter les corrections budgétaires suite au dépôt des règles budgétaires définitives et de déposer un budget déficitaire respectant les limites d'appropriation de l'excédent accumulé.
3. D'adopter le budget 2018-2019, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2017-2018-29**.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5817/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 20 h.

Adopté

Président

Secrétaire